Dermot Cahill
Stephen Clear

DU POUVOIR DE LA REINE DE DISTINGUER SES SUJETS

Le système de distinctions honorifiques britannique a une longue histoire, puisqu'il débute avec la nomination des *Knights Bachelor*, qui remonte à la conquête normande de 1066. En cette année jubilaire marquant les soixante-dix ans de règne d'Élisabeth II, voici quelques réflexions sur ce système à travers le rôle qu'y tient le monarque, puis sur les critiques dont il fait l'objet, enfin sur les quelques réformes tentées pour préserver cette véritable institution.

La Reine, *fons honorum*

Au titre des prérogatives royales[1], conférer un honneur est un pouvoir dont seul le monarque dispose, ce qui lui vaut d'être qualifié de « source d'honneurs »[2]. Tandis qu'historiquement lui seul décidait des récipiendaires de ces distinctions, un changement s'est produit aux XVIIIe et XIXe siècles : la prise en charge du processus de sélection par le Bureau du Cabinet (c'est-à-dire par le gouvernement élu). En effet, depuis lors, à l'exception de quatre ordres de chevalerie pour lesquels cette prérogative royale est conservée, la sélection se fait après avis du gouvernement, ce qui réduit le rôle du monarque à décorer les bénéficiaires.

1. Cf. Mark McKeown et Stephen Thomson, « Sources of Law and the UK Honours System », *Scots Law Times*, vol. 14, 2012, p. 81-85.

2. En tant que « fontaine à honneurs » du Royaume-Uni, la Reine a le droit exclusif de conférer des titres honorifiques (Royal.uk). Les grades les plus élevés sont ceux de « chevalier ou dame grand-croix » et « chevalier ou dame ». « Commandeur », « officier » et « membre » de l'Empire britannique sont des titres moins prestigieux. Les *Knights Bachelor*, bien que leur titre leur ait été conféré par la Reine et qu'ils peuvent se faire appeler « sir », ne sont pas inscrits dans un ordre de chevalerie.

Avant l'introduction de l'ordre de l'Empire britannique par George V, en 1917, les distinctions honorifiques étaient principalement attribuées à des aristocrates et à des personnalités publiques de haut rang. Aujourd'hui cependant, leurs récipiendaires reflètent plus largement la population, comprenant les personnes honorées pour leurs services rendus à la communauté, leur dévouement bénévole, leurs contributions sportives, médiatiques ou artistiques, etc. Par ailleurs, les citoyens peuvent désormais participer au processus de nomination. Enfin, les récipiendaires dont les listes sont transmises chaque année à la Reine par le Premier ministre sont bien plus nombreux que ceux qu'elle choisit personnellement, et les noms des membres des comités de sélection ne sont plus tenus secrets.

Toutefois, les distinctions décernées sans l'avis du gouvernement sont naturellement les plus prestigieuses, car fruit d'une sélection par le monarque lui-même. Celles et ceux qui les reçoivent rejoignent :

– l'ordre de la Jarretière (fondé en 1348 par Édouard III d'Angleterre), qui bénéficie du prestige le plus « élevé » et ne comprend que vingt-quatre membres à la fois, dont actuellement le prince Charles, les ex-Premiers ministres John Major et Tony Blair, ainsi que Camilla, duchesse de Cornouailles ;

– l'ordre du Chardon (fondé en 1687 par le roi Jacques II d'Angleterre et Jacques VI d'Écosse), qui ne compte que seize membres et récompense les citoyens écossais pour leurs services rendus à la Couronne.

– l'ordre du Mérite (fondé en 1902 par le roi Édouard VII), qui honore les services exceptionnels accomplis au sein de l'armée de terre, de mer ou de l'air, et plus récemment les icônes du monde artistique, culturel ou des affaires, telles que le célèbre naturaliste David Attenborough ;

– ou l'ordre royal de Victoria (fondé en 1896 par la reine Victoria), qui distingue les personnes ayant rendu des services personnels au monarque et dont la princesse Anne, princesse royale, est le grand-maître.

Le récipiendaire d'un de ces quatre ordres entre en contact étroit avec le monarque et son entourage royal, ce qui renforce son prestige personnel. Son nom est « annoncé » dans la *Gazette de Londres* et sur le site internet du gouvernement britannique. Il reçoit l'insigne de son ordre des mains de la Reine ou d'un membre de la famille royale *en personne*, lors d'une cérémonie d'investiture au palais de Buckingham ou au château de Windsor. Chaque ordre est également lié à une « chapelle » réputée (notamment, la chapelle Saint-Georges de Windsor pour l'ordre de la Jarretière), permettant à ses membres d'y organiser des mariages, des baptêmes ainsi que des cérémonies commémoratives.

Ce prestige s'étend également à ceux qui ne sont pas choisis personnellement par la Reine, en raison des contacts dont ils bénéficient avec le cercle élargi de la monarchie. En effet, chaque ordre étant dirigé par un membre de la famille royale ou de son entourage, des relations peuvent être nouées avec les élites politiques, administratives, diplomatiques et militaires du pays, ainsi qu'avec les pairs des autres ordres. Par exemple, le duc de Kent a été grand-maître de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (qui honore les fonctionnaires et les diplomates) ; le prince Charles est celui de l'ordre du Bain ; et le prince Philip, duc d'Édimbourg, le fut de l'ordre de l'Empire britannique.

Des récompenses honorifiques sont par ailleurs attribuées à des ressortissants non britanniques, ou dont le pays n'a pas la Reine comme chef d'État, pour leurs services rendus au Royaume-Uni ou leur contribution à un événement significatif sur le plan international. Ce type d'honneurs a été mis en place au temps de l'Empire, l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges ayant été transformé de manière à pouvoir être rejoint par des personnalités politiques éminentes dans de nombreuses régions outre-mer – comme le Premier ministre du Canada, des princes indiens, des sultans malaisiens et des émirs nigérians. Selon David Cannadine furent ainsi rassemblées l'élite consulaire britannique et les élites coloniales indigènes en un corps unifié, hiérarchisé et honorifique au sein d'un vaste monde interconnecté, où les colons étaient traités comme des « égaux sociaux »[3].

Des intérêts particuliers dans le système de distinctions honorifiques

En 2004, la commission d'enquête de la Chambre des communes sur l'administration publique livre un rapport intitulé *A Matter of Honour : Reforming the Honours System* (« une question d'honneur : réforme du système de distinctions honorifiques »), dit rapport Wright, qui constate que la grande majorité des citoyens britanniques reconnaissent les mérites d'un tel système : il permet au pays d'avoir une bonne image de lui-même. Toujours selon ce rapport, rien ne prouve l'existence d'une « corruption omniprésente et systématique »[4], contrairement à ce qu'il en était dans

3. *Ornamentalism : How the British Saw Their Empire*, Londres, Allen Lane, 2001, p. 88. Cf. également Noel Cox, « The Dichotomy of Legal Theory and Political Reality : The Honours Prerogative and Imperial Unity », *Australian Journal of Law and Society*, vol. 14, n° 2, 1998, p. 15-42.

4. House of Commons, *A Matter of Honour : Reforming the Honours System*, HC 212-I, 13 juillet 2004, § 127.

les années 1920, lorsque le Parlement dut légiférer pour interdire l'achat et la vente de distinctions honorifiques. La promulgation de l'*Honours Prevention of Abuse Act* en 1925 a ainsi érigé en délit le fait de servir d'intermédiaire pour l'obtention ou la tentative d'obtention de telles distinctions. Toutefois, la presse populaire décrit encore de nos jours les efforts déployés par quelques-uns, en échange de sommes importantes, pour aider certains prétendants aux honneurs à comprendre le fonctionnement du système et à préparer leur déclaration de candidature.

La commission d'enquête parlementaire a par ailleurs recueilli le témoignage inquiétant de Peter Hennessy, professeur d'histoire britannique contemporaine à l'université Queen Mary de Londres, qui voit dans ce système « le lubrifiant de l'État »[5], mais d'autres aussi qui regrettent qu'il soit toujours considéré comme un privilège essentiel à partager entre les élites de la fonction publique, des armées, de la diplomatie, de la politique et les groupes technocratiques tels que les universitaires, alors qu'il honore ostensiblement la contribution de tous les membres de la société. D'autres encore le dépeignent comme un outil de favoritisme politique promouvant la hiérarchie sociale, tandis qu'il est pour certains une expression de la culture nationale et permet de faire publiquement preuve de gratitude envers ceux qui ont réussi ou se sont dévoués de manière exceptionnelle, en particulier dans les secteurs communautaire ou caritatif bénévoles. Selon Tobias Harper, ces deux représentations que l'on se fait du système sont pertinentes, car il est utilisé comme monnaie d'échange politique et sociale tout en distinguant les personnes méritantes[6].

Les trois listes

Bien que la Reine, « source d'honneurs », sélectionne et nomme aux quatre ordres de chevalerie les plus prestigieux sans avoir besoin de l'avis du gouvernement, la majorité des récipiendaires de distinctions honorifiques proviennent de trois listes, établies à partir des suggestions de dix comités sectoriels. Ces comités couvrent les domaines suivants : arts et médias, science et technologie, services communautaire et caritatif bénévoles, économie, éducation, santé, service de l'État, service parlementaire, service public, sport. Le secrétaire du Cabinet coordonne l'ensemble du processus par le biais d'un comité principal qui examine les dix listes soumises par les comités sectoriels. Les trois listes qui en résultent sont

5. *Ibid.*, § 40.

6. « Voluntary Service and State Honours in Twentieth-Century Britain », *The Historical Journal*, vol. 58, n° 2, 2015, p. 641-643.

ensuite transmises au bureau du Premier ministre, puis au monarque pour la remise des distinctions[7]. Traditionnellement, le chef du gouvernement n'apporte que des ajustements mineurs avant que les listes définitives ne soient transmises à la Reine, bien que le rapport Wright précise qu'il peut y ajouter ou retrancher des noms et que le fait qu'un représentant du 10 Downing Street soit invité à assister aux réunions des comités sectoriels suggère une participation plus active de l'exécutif en la matière.

Aussi, la grande majorité des quelque trois mille distinctions honorifiques décernées par la Reine à ses sujets à l'occasion du Nouvel An ou de son anniversaire (environ 90 % par an) ne font pas l'objet d'un choix personnel de sa part puisqu'elles sont soumises au processus supervisé par le Bureau du Cabinet. Pourtant, leur prestige ne s'en trouve nullement affecté : elles sont non seulement attendues (voire qualifiées, en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, les militaires et les diplomates en particulier, d'« automatiques » par l'ancien Premier ministre John Major, ce que déplore vivement le rapport Wright), mais considérées comme hautement désirables, ainsi que le démontrent les 98 % de récipiendaires qui acceptent de les recevoir.

Le poids des fonctionnaires

La domination historique de la fonction publique sur le processus de sélection des distinctions honorifiques a longtemps été critiquée pour ne plus être en adéquation avec les principes de bonne gouvernance et de transparence (notamment au début des années 2000 dans les rapports Wilson[8], Phillips[9] et Wright). Le rapport Wright recommande en ce sens de mettre fin à cette domination et propose la création d'une Commission des distinctions honorifiques, indépendante du Bureau du Cabinet[10]. Ce rapport de 2004 pointe également du doigt le fait que

7. La liste diplomatique et d'outre-mer (qui annuellement honore environ cent cinquante récipiendaires diplomatiques) ; la liste des services de défense (environ deux cents récipiendaires parmi les forces de défense) ; la liste du Premier ministre (environ mille récipiendaires).

8. Le rapport Wilson, publié en 2003 et réalisé par David Wilkinson, un haut fonctionnaire, a formulé une série de propositions pour réformer le système des distinctions honorifiques, par exemple en mettant fin à l'attribution de celles auxquelles seuls les fonctionnaires pouvaient être éligibles, en renforçant l'indépendance des procédures de sélection et en appelant à une meilleure publicité pour encourager les candidatures publiques à de telles distinctions.

9. Le rapport Phillips, publié en 2004 et réalisé par sir Hayden Phillips, secrétaire permanent du ministère des Affaires constitutionnelles, s'est employé en particulier à faire des propositions pour accroître la diversité des récipiendaires, améliorer la transparence du processus de sélection et renforcer l'indépendance du système en général.

10. *A Matter of Honour*, rapport cité, § 40 (le rapport Phillips n'a, pour sa part, pas demandé la création d'une telle Commission, mais il a reconnu qu'une plus grande transparence dans

seuls les fonctionnaires puissent rejoindre certains ordres (du Bain ou de Saint-Michel et Saint-Georges) bien qu'ils soient également devenus éligibles à d'autres destinés à honorer le reste de la population (comme l'ordre de l'Empire britannique) – et ce, d'autant plus lorsque les hauts fonctionnaires sont fortement présents dans les comités de sélection, allant ainsi à l'encontre de la notion de méritocratie. Il propose par ailleurs la suppression des titres honorifiques – considérés comme une source de division, un anachronisme de l'Empire qui, encore selon ce rapport, « rappelle les préoccupations passées en matière de rang et de classe[11] ». Néanmoins, il prend soin de souligner que ses recommandations ne concernent aucune des distinctions qui reposent sur le choix personnel du monarque.

Les réformes des années 2000 : de la poudre aux yeux ?

La plupart des recommandations formulées par le rapport Wright n'ont pas été prises en compte par le gouvernement. Deux réformes ont tout de même été mises en œuvre, dans le but annoncé de renforcer le lien entre le monarque et ses sujets : la première en 1993 (avant donc les rapports Wilson, Wright et Phillips), à l'initiative du Premier ministre, John Major, visait à permettre aux citoyens de proposer des candidats susceptibles de recevoir une distinction ; la seconde, après les rapports de 2003-2004, tentait de réduire la domination de la fonction publique au sein des comités de sélection.

Impliquer les citoyens dans le processus de nomination

La première réforme a été perçue comme susceptible de réduire les divisions entre classes sociales[12], ce qui constituait une « victoire » pour le gouvernement. Cependant, en examinant de plus près ses effets, une plus grande diversité parmi les personnes honorées n'a pas été constatée[13]. Tout

---

le processus de sélection était nécessaire, et que l'influence des fonctionnaires au sein des différents comités de sélection devait être réduite).

11. *Ibid.*, § 55.

12. Tobias Harper, « Voluntary Service and State Honours in Twentieth-Century Britain », art. cité, p. 641-642.

13. Cela est confirmé par les statistiques du Bureau du Cabinet britannique pour le mois de janvier 2022, qui ne font état que d'une légère amélioration en termes d'attribution à des bénéficiaires issus de groupes ethniques (« Honours Recipients », Ethnicity-Facts-Figures.service.gov.uk, 27 janvier 2022). S'agissant des statistiques sur le sexe, le handicap, la répartition géographique et l'orientation sexuelle, cf. « Diversity », Honours.CabinetOffice.gov.uk.

en admettant que, depuis les années 1970, la proportion de récipiendaires provenant de la fonction publique, du corps diplomatique et du personnel militaire a diminué de 41 % à 14 %, aussi bien le rapport Wright[14] que le rapport Wilson ont noté que l'élite politique, diplomatique et militaire garnit encore majoritairement les ordres les plus prestigieux. L'analyse menée par Harper soutient cette assertion : le système de distinctions honorifiques renforce une vision hiérarchique de la société britannique. Les « bénévoles » (non issus de l'élite du pays) des secteurs communautaire et caritatif sont ainsi classés derrière les professionnels et les philanthropes, se trouvant généralement à des grades « inférieurs », tels que ceux d'officier et de membre de l'Empire britannique ; tandis que l'élite, certes moins nombreuse, parvient toujours à occuper fortement les grades « supérieurs » (ceux de sir, chevalier ou dame grand-croix, chevalier ou dame, commandeur de l'Empire britannique, etc.)[15]. Des statistiques portant sur la seconde moitié des années 2010 viennent confirmer que ce phénomène se poursuit aujourd'hui[16].

Problèmes de représentativité et de diversité

Une moindre influence de la fonction publique est observée au sein des dix comités de sélection, chacun d'entre eux étant désormais composé en majorité de non-fonctionnaires et dirigé par un président indépendant[17]. Bien que les noms de leurs membres varient selon la source consultée[18], il apparaît néanmoins clairement que ces comités ne sont pas encore suffisamment représentatifs de la population. Les progrès en matière de diversité sont en effet peu significatifs : quatre comités sont exclusivement composés de personnes blanches (science et technologie, service de l'État, service parlementaire, service public) ; et les dix comités sont présidés par des Britanniques blancs, la moitié diplômés d'université parmi les plus renommées du Royaume-Uni. Le nombre de femmes en leur sein a quant à lui sensiblement augmenté (42 en 2021, contre

14. *A Matter of Honour*, rapport cité, § 43.

15. Tobias Harper, « Voluntary Service and State Honours in Twentieth-Century Britain », art. cité, p. 660-661.

16. 87 % des personnes distinguées l'ont été à des grades dits inférieurs (Cabinet Office, *The Fourth Report on the Operation of the Honours System, 2015-2019*, 7 juin 2019).

17. Le comité principal, qui par la suite examine les listes de candidatures, est pour sa part présidé par le secrétaire permanent du Trésor et comprend, au-delà du secrétaire du Cabinet, les présidents des dix comités de sélection, un sous-secrétaire permanent du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth, ainsi que le chef d'état-major de la défense.

18. La présentation qu'en fait le Bureau du Cabinet n'est ainsi pas toujours identique à celle figurant sur Royal.uk.

49 hommes)[19]. Mais il reste que seuls 10 membres sur 91 au total sont issus d'une minorité ethnique : trois sont d'origine noire-africaine, cinq d'origine pakistanaise, outre un juif et un Indien[20]. En ce sens, la recommandation du rapport Wright visant à améliorer la diversité et la représentativité des comités de sélection mérite d'être réexaminée[21].

Une discrimination régionale semble par ailleurs s'opérer dans l'attribution des distinctions, dans la mesure où les récipiendaires, en particulier ceux qui accèdent aux grades les plus élevés, résident en plus forte proportion dans le Sud-Est de l'Angleterre (c'est-à-dire autour de Londres). Les statistiques du rapport Wright montrent ainsi que le Nord-Ouest était en 2004 la région la plus mal lotie en la matière : il comprenait 11 % de la population, mais ses habitants ne recevaient que 7 % des distinctions. *A contrario*, l'Écosse, qui ne représentait que 9 % de la population, comptait 13 % des distinctions ; l'Irlande du Nord, avec juste 3 % de la population, voyait affluer 6 % des distinctions ; Londres et le Sud-Est, avec seulement 27 % de la population, en recueillaient 31 %. Quinze ans plus tard cependant, pour la nouvelle année 2019, l'Écosse n'a plus remporté que 10,4 % des distinctions ; le pays de Galles en a eu 4,9 %, Londres 18,2 %, le Sud-Est 11,7 %, le Nord-Est 2,6 %, le Nord-Ouest 8,8 %[22]. Et lors du Nouvel An 2022, l'Écosse en reçoit bien moins encore, 6,4 % ; le pays de Galles, 3,8 % ; l'Irlande du Nord, 7,4 % ; Londres, 20,8 % ; le Sud-Est, 15,7 % ; le Nord-Est, 2,5 % ; le Nord-Ouest 7,3 %[23]. Ces chiffres confirment donc la tendance selon laquelle les distinctions honorifiques vont davantage aux résidents du Sud de l'Angleterre, et moins à ceux de l'Écosse ou des régions du Nord.

La diversité ethnique des récipiendaires ne s'est, elle non plus, guère améliorée. Bien que, lors du recensement de 2001, mentionné dans le rapport Wright, 8 % de la population britannique étaient d'origine noire ou issus d'une minorité ethnique, seules 4 à 7 % des distinctions leur avaient été décernées, déséquilibre particulièrement visible s'agissant des ordres les plus prestigieux[24]. Les choses semblent avoir peu changé

19. Au début des années 2000, les rapports Wilson et Wright avaient observé que les comités de distinctions honorifiques étaient majoritairement composés d'hommes (seules quinze femmes s'y trouvaient).

20. Il ne s'agit pas d'une amélioration significative depuis le rapport Wright, quatre membres étant déjà issus d'une minorité ethnique à cette époque.

21. *A Matter of Honour*, rapport cité, § 163.

22. *The Fourth Report on the Operation of the Honours System*, rapport cité.

23. « Diversity », Honours.CabinetOffice.gov.uk.

24. En d'autres termes, les personnes blanches étaient plus susceptibles d'accéder aux grades de commandeur de l'Empire britannique ou « supérieurs » que les personnes issues de minorités

depuis : parmi les personnes distinguées à l'occasion du Nouvel An 2022, on compte seulement 3,6 % de Noirs, 8,4 % d'Asiatiques, 2,4 % qui sont d'origine ethnique mixte et 0,6 % issues d'autres groupes ethniques[25]. Les 85 % restants étaient donc des personnes blanches, qui se voyaient de surcroît attribuer 82,4 % des plus hautes distinctions. Les statistiques du Bureau du Cabinet pour le mois d'août 2019 auguraient de cette alarmante réalité : « Dans chaque liste depuis juin 2014, moins de 10 % des distinctions honorifiques ont été décernées à des personnes issues de minorités ethniques (sauf en juin 2015, 15,45 %)[26]. » De même, et comme en écho au rapport Wright[27], selon le Comité sur la diversité et l'inclusion de 2022, « les femmes accèdent généralement moins souvent que les hommes aux grades les plus élevés (38,2 %)[28] ».

Distinctions honorifiques pour services politiques

De l'attribution de « distinctions honorifiques pour services politiques » (une formule abstraite souvent utilisée pour désigner l'octroi de dons substantiels à des partis politiques), nous ne savons pas ce que le monarque pense. Le rapport Wright a estimé que l'intégrité du système pourrait être non seulement compromise si le bureau du Premier ministre gardait la main sur les principales listes de récipiendaires avant leur transmission à la Reine, mais en outre discréditée par le fait que des distinctions soient conférées à des donateurs de partis politiques – qui sont parfois des personnages très controversés, au passé tumultueux[29]. Voir le monarque honorer ces derniers pourrait nuire à la crédibilité et à la réputation du système, d'où la nécessité d'introduire une mesure significative pour renforcer son indépendance.

*

Le système de distinctions honorifiques fait partie de la vie britannique depuis des siècles. Autrefois chasse gardée du monarque, qui pouvait ainsi conférer de prestigieux titres aux aristocrates et aux nobles du pays, il est par la suite devenu un outil de patronage des élites au service de l'Empire, avant de permettre, plus récemment, que des personnes

ethniques, qui pouvaient davantage espérer devenir membre ou officier de l'Empire britannique.

25. « Diversity », Honours.CabinetOffice.gov.uk.
26. *The Fourth Report on the Operation of the Honours System*, rapport cité, p. 9.
27. *A Matter of Honour*, rapport cité, § 53.
28. « Diversity », Honours.CabinetOffice.gov.uk.
29. *A Matter of Honour*, rapport cité, § 129 et 36.

soient reconnues pour autre chose que des services rendus au gouvernement et à l'État, par l'attribution de titres et honneurs toujours très respectés dans le Royaume. Si un petit nombre d'entre eux, certes les plus prestigieux, sont encore décernés par le monarque, les autres ne le sont qu'après avis du gouvernement.

Mais à qui le système est-il réellement destiné ? Et quels intérêts sert-il ? Au vu des statistiques disponibles en la matière, les réponses semblent assez claires. Bien qu'il ait été évalué à de multiples reprises, une forte résistance au changement persiste. Les plus hautes distinctions sont toujours considérées comme un domaine réservé, voire comme un droit des élites, qui les chérissent pour le prestige qu'elles confèrent et la valeur de leurs pairs. Le reste de la population, même s'il est désormais honoré en grand nombre, ne les reçoit, en proportion, que très rarement. En outre, la composition des comités de sélection ne reflète pas la diversité de la Grande-Bretagne moderne, et le fait que ce soient avant tout les personnes blanches qui reçoivent une large majorité des distinctions honorifiques les plus prestigieuses ne peut plus être nié. Après avoir rencontré les sujets de son royaume au cours de son année jubilaire, Sa Majesté se montrerait bien avisée en conseillant au Premier ministre d'entamer une réelle réforme à ces égards, sous peine que ce qui est en Angleterre une réelle institution ne suive, malgré sa longue histoire, le chemin de nombreuses autres vénérables institutions, une fois leurs origines et leurs effets soumis à un examen minutieux.

Traduit de l'anglais (Royaume-Uni) par Marie-Céline Pallas

RÉSUMÉ

À travers quelques réflexions sur le rôle du monarque au sein du système de distinctions honorifiques britannique, dont l'origine remonte à la conquête normande de 1066, sont décrites la place que ce système occupe dans la vie britannique et la manière dont il continue de lier la Reine à ses sujets. Y sont également analysées les critiques qui lui sont adressées, souvent ignorées d'ailleurs par le gouvernement, afin de montrer en quoi une meilleure gouvernance et une plus grande transparence sont nécessaires pour préserver, dans un Royaume-Uni multiracial, la confiance en cette institution.